TITRE :	Stratégie cybercommunautaire des Premières Nations
OBJET :	Partenariats économiques
PROPOSEUR(E) :	Gilbert Whiteduck, Chef, Première Nation Anishnabeg de Kitigan Zibi, Qué.
COPROPOSEUR(E) :	Doug Kelly, mandataire, Première Nation de Soowahlie, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) stipule que « les peuples autochtones ont le droit de conserver et de développer leurs systèmes ou institutions politiques, économiques et sociaux, de disposer en toute sécurité de leurs propres moyens de subsistance et de développement et de se livrer librement à toutes leurs activités économiques, traditionnelles et autres. »

B. La connectivité à large bande et les services intégrés de technologie de communication de l'information (TCI) sont des outils essentiels qui assurent aux Premières Nations des capacités économiques, sociales et culturelles qui peuvent servir de soutien à de nouveaux débouchés et à de nouveaux développements à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

C. Les investissements des Premières Nations dans la cybersanté ont un rôle clé à jouer pour assurer aux populations autochtones les bienfaits de la technologie en matière de soins de santé. La cybersanté est un stimulant clé pour le développement de l'infrastructure de TCI communautaire en soulignant le net besoin de coordination ininterrompue entre les secteurs.

D. Dans la résolution 16-2008 adoptée à son Assemblée générale annuelle de juillet 2008, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a mandaté le groupe de travail technique de l'APN en vue d'élaborer et

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

mettre en œuvre un Plan stratégique de TCI comportant notamment des volets régionaux et traitant des questions de connectivité à large bande, de gestion des services et de gestion technique, de développement des capacités, d'équipements et de logiciels, ainsi que de gestion de l'information au profit des Premières Nations du Canada.

E. Des travaux ont été entrepris pour élaborer un plan stratégique de TCI qui préconise et soutienne un modèle cybercommunautaire des Premières Nations placé sous l'égide des Premières Nations qui en seraient propriétaires et en assureraient le contrôle, et qui permettrait de déterminer les priorités stratégiques en matière de d'infrastructures, de connectivité et d'édification des capacités en ressources humaines.

F. Pour parachever l'élaboration d'un plan stratégique exhaustif de TCI, des analyses et des recherches plus approfondies sont nécessaires sur chacune des priorités stratégiques ainsi que sur l'inclusion éventuelle des éléments suivants : gestion des dates; consultations avec les Premières Nations lorsque de nouvelles approches sont envisagées en matière de connectivité; rôle de la communauté d'affaires sur le plan de la connectivité.

G. Le travail du First Mile Connectivity Consortium rend hommage au succès des Inuits et des Premières Nations sur le plan de l'édification, de la possession, du contrôle et de l'accès aux réseaux et aux applications de TI communautaires et régionaux. Le rapport intitulé *Putting the last-mile first : Re-framing Broadband Development in First Nations and Inuit Communities* produit par l'équipe de recherche de First Mile est un complément et un soutien du travail de l'APN en matière de TCI.

H. Le gouvernement fédéral a lancé une stratégie en matière d'économie numérique pour le Canada et réparti le spectre sans fil avec seulement un minimum de dialogue et de rétroaction des Premières Nations.

I. Les travaux doivent se poursuivre en ce qui concerne l'élaboration des stratégies de connectivité et de la conception des programmes au sein du gouvernement fédéral pour que les besoins de la cybercommunauté des Premières Nations puissent être adéquatement examinés, soutenus, financés et pris en compte.

J. Récemment, certains projets de connectivité des Premières Nations ont subi des contretemps importants en raison d'exigences d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) pour l'obtention en vertu de l'article 28(2) de permis pour l'utilisation non exclusive de terres de réserve en vue de l'installation d'équipements de tierces parties.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

---

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Affirment que le Canada et les milieux industriels doivent consulter et inclure les Premières Nations dans l'élaboration d'approches nationales et régionales en matière de connectivité.
2. Réaffirment leur ferme soutien à la poursuite de l'élaboration et de la défense de la stratégie cybercommunautaire des Premières Nations par le Groupe de travail national sur la TCI de l'APN.
3. Enjoignent l'APN d'intégrer les conseils et l'expertise des spécialistes, chercheurs et conseillers juridiques de la TCI qui s'appliquent à poursuivre ce travail et demandent qu'ils relèvent du Comité des Chefs sur le développement économique qui est l'organe mandaté pour fournir les orientations appropriées pour la mise au point d'une stratégie cybercommunautaire pour les Premières Nations.
4. Enjoignent l'APN d'inclure les importantes considérations relatives à la politique sur les données et leur gestion comme un élément de l'élaboration de la stratégie et de continuer de travailler avec le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) et l'Institut de la statistique des Premières Nations (ISPN), tout en faisant la promotion et en adhérant aux principes de propriété, contrôle, accès et possession (PCAP).
5. Enjoignent l'APN de travailler avec les organisations régionales pour partager le travail qui a été réalisé pour élaborer des « outils de gouvernance » – systèmes pour gérer les terres, les ressources, les services, la population et les finances des Premières Nations « pour qu'un investissement dans une Première Nation devienne un investissement dans toutes les Premières Nations ».
6. Enjoignent l'APN de presser le Canada de veiller à ce que les infrastructures de TCI régionales et locales des Premières Nations aient un caractère durable grâce à des méthodes de financement de base nouvelles et permanentes.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL